

DEPARTEMENT
des
BOUCHES-du-RHONE
COMMUNE
d' AUBAGNE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 novembre 2023

Convocation du **14/11/2023**
Date de publication : **21/11/2023**
Conseillers en exercice : **043**
Présents : **037**
Quorum : **22**

L'An deux mille vingt-trois, et le lundi vingt novembre à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à L'Espace Bras d'Or, sous la présidence de M. Gérard GAZAY, Maire.

N° **008-201123**

OBJET : AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Approbation d'une Convention de Servitude ENEDIS Parcelle : AK 0117 – Le Stade.

PRESENTS :

Monsieur GAZAY Gérard Maire,
Monsieur ROUSSET Alain, Madame AMARANTINIS Sophie,
Monsieur RUSCONI Vincent, Madame MENET Danielle, Monsieur AGOSTINI Pascal, Monsieur AMY Philippe, Madame MORFIN Geneviève, Monsieur LEVISSE André, Madame HARKANE Stéphanie, Monsieur LEANDRE Yoann, Monsieur MOURNAUD Léo, Madame LEVASSEUR Jeannine, Monsieur LOUIS Jean-Bernard, Madame GABRIEL Julie Adjoints,
Madame DUPLAN Irène, Madame MOISE-HIRMAN Monique, Monsieur GUEDJ Laurent, Madame BOURGUIGNON Cécile, Madame AMOROS Brigitte, Madame ROUX Magali, Monsieur CHAMLA Franck-Clément, Madame THIBAUD Faustine, Monsieur PANGOURASSOU Jérémy, Madame BENASSAYA-NIVET Dominique, Monsieur SALONE Arthur, Madame GIOVANNANGELI Magali, Monsieur GRANDJEAN Denis, Madame FARDOUX Clémentine, Monsieur LATZ Alexandre, Madame MELIN Joëlle, Monsieur MIROUX William, Monsieur HERMANT Matthieu, Madame BOUGEAREL Michèle, Madame BOISSON Valérie, Madame METCHÉ-BARTHELEMY Mathilde, Monsieur ZANARINI Marc Conseillers Municipaux,
formant la majorité des Membres en exercice.

EXCUSES:

Madame TRIC Hélène (donne pouvoir à Monsieur AGOSTINI Pascal), Monsieur JARQUE Patrice (donne pouvoir à Monsieur AMY Philippe), Monsieur COETTO Jérémy (donne pouvoir à Madame MENET Danielle), Monsieur KOURICHI Zarick (donne pouvoir à Madame AMARANTINIS Sophie), Madame

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20231120-201123_08-DE
Reçu le 21/11/2023
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=195447GQM268,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
21/11/2023



Délibération n° 008-201123 du Conseil Municipal du 20 novembre 2023 (suite)

MEZERGUES MAUTREF Eliette (donne pouvoir à Madame BOISSON Valérie), Monsieur PERRIN-TOININ Yves (donne pouvoir à Madame FARDOUX Clémentine)

ABSENTS :

Monsieur Jérémy PANGOURASSOU a été élu(e) secrétaire

Monsieur Yoann LEANDRE rapporte :

La Commune a été saisie par la Société ENEDIS d'une demande de constitution de servitude de passage de canalisation souterraine sur sa propriété cadastrée section AK 0117 appartenant au domaine public de la commune, lieu-dit Le Stade à Aubagne.

Ces travaux entrent dans le cadre de l'amélioration d'alimentation du réseau électrique de distribution publique.

La Société ENEDIS demande donc à la Commune, à titre de servitude réelle et perpétuelle, l'autorisation d'établir à demeure dans une bande de 3 mètres de large, une canalisation souterraine ainsi que ses accessoires, sur une longueur totale d'environ de 80 mètres, telle que figurée sur le plan joint à la convention.

Compte tenu de l'intérêt que présente cette opération, cette délibération propose de constituer, au profit de la Société ENEDIS, une servitude de passage de canalisations souterraines afin de réaliser les travaux ci-dessus décrits, sur la parcelle cadastrée section AK 0117 appartenant au domaine public de la commune, lieu-dit Le Stade à Aubagne.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

VU l'avis de la Commission Municipale ;

Après en avoir délibéré, DECIDE :

ARTICLE 1^{er} : d'AUTORISER, à titre de servitude réelle et perpétuelle, dans une bande 3 mètres de large, l'établissement d'une canalisation souterraine ainsi que ses accessoires, d'une longueur totale d'environ 80 mètres sur la parcelle cadastrée section AK 0117 appartenant au domaine public de la commune, lieu-dit Le Stade à Aubagne ;

ARTICLE 2 : d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention de constitution de servitudes ci-annexée.

ADOpte A L'UNANIMITE des MEMBRES PRESENTS

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20231120-201123_08-DE
Reçu le 21/11/2023
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=195447GQM268,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
21/11/2023



POUR EXTRAIT CONFORME

Gérard GAZAY
Maire

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20231120-201123_08-DE
Reçu le 21/11/2023
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=195447GQM268,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
21/11/2023

